

Décision n° 2016-37 ORG du Secrétaire général du 22 décembre 2016 portant organisation de l'intérim dans les fonctions de secrétaire général-adjoint

Le Secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu la décision n° 2015-07 ORG du Président du 24 septembre 2015 portant organisation des services de l'Agence,

Vu la délibération n° 138 du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage du 5 novembre 2009 portant modalités de gestion des manquements présumés aux obligations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés,

Décide :

Article 1^{er} – Mme Maud EHRLICH-COUTURIER est chargée de l'intérim des fonctions de secrétaire général-adjoint chargé des affaires générales, à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette désignation produit effet jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire général-adjoint chargé des affaires générales, et au plus tard jusqu'au 15 avril 2017.

Article 2 – La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence.

Fait à Paris le 22 décembre 2016,

Le Secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage


Mathieu TEORAN